

# CAP Titularisation des Inspecteurs stagiaires Filière Fiscale et gestion publique Promotion 2011/2012

## Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

C'est à la fin de la semaine dernière, mais également plus clairement hier lors du discours de politique générale, que le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT a dévoilé ses premières orientations pour le projet de budget 2013, aux conséquences importantes pour la Fonction publique.

Autant le dire tout de suite : pour l'essentiel, il s'agit d'une grave erreur d'aiguillage.

Si la CGT se félicite sans ambiguïté des créations d'emplois annoncées, en particulier dans l'Education Nationale, elle condamne tout aussi clairement les suppressions à due concurrence prévues dans la plupart des autres ministères.

En supprimant de nouveau des dizaines de milliers d'emplois dans des secteurs durement touchés par cinq années de Sarkozysme, le Premier ministre prend la lourde responsabilité d'aggraver les conditions de travail déjà dégradées des agents et d'altérer la qualité du service public rendu aux citoyens.

Et ce, d'autant plus que des crédits de fonctionnement et d'intervention – indispensables à l'action publique – vont également subir de lourdes amputations.

Sur le fond, réduire la dette et les déficits passe avant tout par une autre répartition des richesses créées, adossée à une véritable réforme fiscale mettant à contribution les stratosphériques et indécents profits et revenus qui existent – et se développent – en France pour une minorité de privilégiés.

La CGT réclame à nouveau, comme elle l'a fait lors de sa prise de contact avec Marylise LEBRANCHU, un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois.

D'ores et déjà, elle appelle les salariés de la Fonction publique à mettre en débat la perspective d'une mobilisation rapide, d'autant plus indispensable si le gouvernement ne change pas de cap de manière urgente.

Pour en venir à la DGFIP et au contexte de fusion, le sujet occupant votre bureau est la réorganisation des scolarités A,B et C.

S'agissant de la future scolarité des A et des discussions en cours en groupe de travail ou en RTA, la CGT Finances Publiques rappelle son opposition à la fusion et dénonce la méthode choisie par la direction générale pour imposer sa mise en place. La CGT exige que la DG revienne sur sa décision en matière de non-mixité dans chaque établissement et y mélangeant les catégories C, B et A. La diversité des publics dans les écoles est une nécessaire source de richesse.

Les groupes de travail se suivent à une cadence infernale avec des ordres du jour impossibles à tenir. Les discussions se font dans l'urgence, les projets présentés sont déjà finalisés, des modifications ne sont actées qu'à la marge, mais ne remettent pas en cause la philosophie globale des scolarités que vous imposez. A la veille des futures rentrées, l'inadaptation de la scolarité dans les écoles, déjà criante, va s'accroître. Fusionner deux scolarités de 11 mois en une entraînera une baisse de la qualité de la formation initiale des inspecteurs dont la

Montreuil, le 4 juillet 2012

**Syndicat national  
CGT Finances Publique**

• Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• dgfip@cgt.fr

• www.financespubliques.cgt.fr

• Tél. : 01 48 18 80 16

technicité à la sortie des écoles a toujours été reconnue par le réseau.

Mais surtout, nous sommes le 4 juillet et nous n'avons toujours aucune vision concrète du déroulé de la scolarité des A à compter du 1<sup>er</sup> septembre. La CGT Finances Publiques réitère donc sa demande de transmission de tous les éléments concrets : déroulé d'une journée, périodes et déroulés des stages, suspensions de cours, accompagnement et dialogue social (HMI, accueil des agents,...). Vous n'avez à ce jour répondu à aucune de nos questions en ce domaine.

Le 1<sup>er</sup> septembre va donc s'ouvrir la 1<sup>ère</sup> scolarité fusionnée suite à concours commun pour la catégorie A. Cependant les règles de gestion, elles, ne seront pas fusionnées. Pire, vous avez refusé lors d'une RTA et malgré une demande unanime des OS, d'aligner les congés des inspecteurs stagiaires sur le mieux disant. Vous nous avez donc présenté au final une note gérant différemment les agents internes issus des deux filières, pour l'année 2012 / 2013 et ensuite, vous avez décidé d'aligner sur le moins disant les futurs congés des inspecteurs stagiaires. Cette décision est inacceptable et totalement contraire aux engagements de Mr RAMBAL d'alignement des règles de gestion sur le mieux disant.

S'agissant de la CAP qui nous réunit aujourd'hui, la CGT Finances Publiques se félicite de l'examen des inspecteurs de la filière Gestion Publique dans cette instance.

Pour les scolarités qui sont en train de se dérouler, nous nous félicitons de l'existence du dialogue avec les équipes de direction, cependant des dysfonctionnements restent visibles :

Par exemple : Sur les conditions matérielles, alors que nous vous avons déjà alertés l'an dernier, les travaux de rénovation de l'établissement Clermontois continuent de fortement perturber la fin de scolarité : c'est d'ailleurs pour cette raison que des agents stagiaires C ont été envoyés dans les services sans passer par le stage de formation initiale.

S'agissant des cours en salle de conférence : Certes, une évolution positive semble se dessiner au vu du faible nombre d'heures dispensées cette année mais la CGT réitère sa demande pure et simple de suppression des cours en salles de conférence.

A Noisiel, les cours en amphithéâtre étaient réservés aux séances introduisant le thème abordé pendant les séances suivantes. Les séances suivantes étaient faites en salle par groupe de 25 personnes environ.

La CGT espère pour la prochaine scolarité, que la formation sera dispensée de la même manière sur tous les établissements.

S'agissant des cours de soutien, la note cadre de l'ENFIP empêche une souplesse de fonctionnement.

Certains stagiaires ont le sentiment d'être doublement

sanctionnés quand on leur refuse l'accès au cours de soutien parce qu'ils ont obtenu tout juste la moyenne aux épreuves.

S'agissant du contrôle continu des connaissances : il continue de laisser aux stagiaires un sentiment d'opacité. Ils peuvent difficilement contester leur note, notamment d'oral, tant les délais de contestation sont courts, sans compter les sujets pas toujours bien adaptés.

De plus, aucun retour constructif voire pédagogique n'est effectué en direction des stagiaires n'ayant pas obtenu la moyenne (pour la filière fiscale).

A Noisiel, les stagiaires ayant eu une note inférieure à 11 / 20 recevaient un mél de la Direction de l'ENFIP Noisiel leur proposant des séances de soutien. Certains ont été également reçu individuellement pour faire part de leur difficultés et voir quelles solutions pouvaient leur être apportées.

De plus, l'absence de correction en cours par le remplacement de corrections en ligne n'est pas pédagogique. Il nous faut ici réaffirmer la nécessité de disposer, tant pour les corrections d'exercices d'application que pour les corrections des contrôles de connaissance, de la présence d'un chargé d'enseignement.

A Noisiel, suite à une demande faite au conseil de scolarité, il a été mis en place une séance de correction après chaque rendu de notes des 4 épreuves écrites. Elle était proposée à l'ensemble des stagiaires et participaient ceux qui le souhaitaient. Cela s'ajoutait à la correction présente en ligne sur Ent'racte. Pourquoi cette pratique a-t-elle toujours été refusée dans les ENFIP Filière Fiscale ?

De plus et parce que c'est une école professionnelle qui doit apprendre un métier, nous déplorons que ne soient pas mises à la disposition des stagiaires concernés les corrections des épreuves de remplacement et de l'épreuve joker lorsque ceux-ci en font la demande.

Nous avons noté avec satisfaction que notre revendication de diminuer la longueur maximale des contrôles de connaissances a été entendue. Cependant, les contrôles doivent permettre un temps assez long pour que les stagiaires à la rédaction de notes, de PDR ... nous vous demandons maintenant d'aller plus loin en accédant à nos autres demandes : meilleur étalement des contrôles de connaissances voire un nombre plus important de contrôles et notamment de tests pour que les stagiaires s'évaluent régulièrement. A ce sujet, nous attendons toujours vos propositions de devoirs et de sujets pour la prochaine scolarité.

Sur la filière fiscale, nous continuons de dénoncer une formation trop scolaire, de moins en moins généraliste et axée principalement, sur le métier de vérificateur. Par ailleurs, la mise en place de la pré-spécialisation FI à 15 jours de la suspension des cours, est irrespectueuse envers les stagiaires concernés et va dans le sens de

l'utilitarisme à tout va, d'autant plus que les ajustements de participation à cette spécialisation fluctue en fait des résultats des CAPL.

S'agissant du recrutement de personnels en situation de handicap par la DGFIP, leur recrutement par le biais de « contrats handicapés » est discriminant tant dans la forme que dans le fond. La CGT Finances Publiques exige que ce type de recrutement soit remplacé par un concours et une formation professionnelle adaptés aux situations des collègues concernés. Une formation en véritable alternance serait la solution, encore plus pour eux, permettant à ces collègues d'apprendre les bases du métier théorique et mettant en pratique rapidement après. De plus, les recrutements par voie contractuelle entraînent des inégalités quant aux droits des collègues (mutations, gestion des arrêts maladie...).

Chaque année, beaucoup d'entre eux figurent parmi les élèves les plus en difficulté. Malgré le travail du personnel des écoles, cette année ne fait pas exception à la règle. Dans la FF sur les 20 derniers du classement au mérite, 7 sont des contractuels handicapés, dans la filière GP sur les 10 derniers 6 sont des contractuels handicapés. Il est urgent que la Direction Générale se saisisse de ce problème et ce n'est en organisant un seul groupe de travail par an sur les contractuels que des discussions et des avancées sérieuses peuvent être obtenues.

Globalement, s'agissant de la scolarité, les élèves subissent au quotidien une formation axée sur le bachotage, avec des programmes trop denses et déséquilibrés dans la période de mi-octobre à avril.

Cependant, la déconnexion cette année, du rang de classement et de l'affectation a permis d'avoir une scolarité plus apaisée et des résultats qui restent d'un excellent niveau.

Cela valide ce que la CGT affirmait depuis des années, à savoir que le stress nuit à une scolarité sereine, finalement garante de bons résultats.

Nous vous demandons donc pour la scolarité à venir de desserrer cet étau et d'étaler les apprentissages. Nous sommes d'ailleurs en attente des vos propositions de déroulé des formations.

Par ailleurs, la CGT continue à revendiquer une formation pour les cadres A de 2 ans avec une réelle alternance entre stages, acquisitions des techniques et des bases des différents métiers de la DGFIP, avec des vrais tuteurs pour l'ensemble des tâches et l'apprentissage des applications informatiques.

S'agissant de l'épreuve de rattrapage, nous constatons qu'une grosse différence existe entre les deux filières sur le nombre de stagiaires ayant été amenés à la passer. Ainsi :

- ▶ filière GP : 50 stagiaires ont passé la première épreuve et 40 la deuxième, et tous ont validé par la suite ;

- ▶ filière fiscale : 5 fiscalistes qui ont tous validé et un analyste qui n'a pas validé.

Pour les futures scolarités, la CGT se déclare satisfaite de l'adaptation qui a été faite que cette épreuve pourrait remplacer la plus mauvaise note, tant orale qu'écrite. Cependant, nous vous demandons qu'elle ne soit pas obligatoirement un écrit (au choix du collègue) et que le stagiaire puisse repasser plusieurs dans l'année à l'instar de ce qui se pratiquait dans la filière gestion publique.

A Noisiel, 2 épreuves de rattrapage ont eu lieu en janvier et juin. La première est proposée à l'issue des 2 premières épreuves écrites à tous les inspecteurs stagiaires ayant eu moins de 10/20 à l'une ou les 2 épreuves. La seconde est proposée à l'issue des 2 dernières épreuves écrites dans les mêmes conditions. Chacune des 2 notes rattrapent la plus mauvaise des notes obtenues à l'écrit.

Quand à la Note d'Aptitude Générale ou Note de participation (selon la filière), elle ne correspond absolument pas au travail fourni. A ce jour, elle n'est toujours pas donnée aux Inspecteurs stagiaires de la filière fiscale !!! Nous vous demandons d'ailleurs pourquoi.

Concernant la filière gestion publique, la note de participation est attribuée par les formateurs et par la Direction de l'ENFIP avec un coefficient de 8 au total. Ce coefficient, le plus important sur les 40 attribués aux stagiaires, revêt une importance particulière dans la titularisation des stagiaires.

Elle est assise sur des critères opaques et n'est pas susceptible d'appel, elle est donc inacceptable dans le contexte d'une école professionnelle. C'est pourquoi, la CGT Finances Publiques réitère sa demande de suppression pure et simple de cette note.

S'agissant des stages et plus particulièrement le SPM, les stagiaires sont encore trop souvent utilisés comme renfort ou laissés à leur sort. Ce sera d'autant plus vrai cette année, que l'ensemble des stagiaires ont participé au mouvement national avec les titulaires (donc affectés sur des postes vacants des le 1<sup>er</sup> septembre 2012), sans qu'aucun dispositif de compensation n'ait été prévu.

La CGT sera très vigilante sur les conditions de déroulement des stages premiers métiers et notamment sur le fait que les stagiaires ne sont pas habilités à signer des pièces de procédure.

L'an dernier, pour la première fois, des stagiaires (dans la filière fiscale) avaient été affectés sur des postes d'EDRA. Nous vous avons dit que nous serions vigilants sur le déroulé de leur SPM et le bilan de celui-ci n'est pas bon. Effectivement, ils ont été utilisés comme de vrais EDRA titulaires et non comme stagiaires. Nous avons dû nous mettre plusieurs fois en relation avec les directions locales afin de « rectifier le tir ».

De plus, face au nombre d'entrées importantes de stagiaires dans certaines directions (35 stagiaires dans

le 92, 48 dans le 93, 42 dans les B11-B12, 36 dans la DVNI...) et au regard des effectifs implantés, il serait mensonger d'affirmer que le tutorat puisse s'effectuer dans de bonnes conditions. L'obstination de l'administration à vouloir faire effectuer ce stage sur la direction de première affectation est incompréhensible. D'autant plus, quand il existe des situations personnelles et familiales dont vous êtes informés.

La CGT Finances Publiques vous renouvelle donc sa demande de ne pas effectuer le SPM sur la direction d'affectation pour les scolarités fusionnées futures.

L'organisation du SPM n'a pas pu être discuté lors de la tenue des différents GT consacrés à l'ENFIP. Nous réitérons notre demande de voir organisé un véritable GT ne traitant que du SPM et de tous les aspects du SPM : organisation des stages obligatoires, le rôle des tuteurs, les affectations des stagiaires, le rôle de la formation professionnelle locale, la gestion par l'ENFIP...

Enfin, concernant l'appel complémentaire de pré-sélection de chargés de mission d'enseignement, la CGT regrette qu'il ait fallu lourdement insister pour qu'il soit organisé alors qu'il s'agissait juste d'une mise en conformité avec de réels besoins. Que de temps perdu !...

Cet appel complémentaire a montré un nombre important de collègues intéressés par la fonction de chargés d'enseignement avec 29 réponses dont 16 inspecteurs déjà en poste et 9 à la DRFIP du 63. Il convient de s'interroger sur ces réponses nombreuses et de qualité qui se sont révélées à cette occasion. Pourquoi ces collègues n'ont ils pas postulé lors de la première pré-sélection ? Nous souhaitons connaître votre analyse sur ce sujet.

Avec 4 collègues retenus pour effectuer le GRH10, et au final deux postes proposés, la CGT réaffirme qu'il s'agit à nouveau d'un recrutement a minima avec pourtant des candidatures qui se sont faits jour et qui auraient pu permettre doré et déjà d'être plus à l'aise dans la gestion des cours.

# Compte rendu sur la CAP de titularisation des inspecteurs stagiaires filières fiscale et gestion publique et de pré-sélection appel complémentaire des chargés de mission d'enseignement du 04/07/2012

Suite à la sélection des chargés de mission d'enseignement proposée en février et mai 2012 par la DG, et compte tenu du peu de volumétrie proposée face aux besoins, les organisations syndicales ont obtenu une pré-sélection complémentaire pour l'établissement de Clermont-Ferrand traitée lors de cette CAP du 04/07/2012 normalement destinée à la titularisation des inspecteurs stagiaires filières fiscale et gestion publique.

Ce compte rendu traitera donc des deux ordres du jour séparément en commençant par la titularisation des inspecteurs élèves filières fiscale et gestion publique puis, dans un deuxième temps, de la pré-sélection complémentaire des chargés de mission d'enseignement.

## I - Titularisation des inspecteurs stagiaires filières fiscale et gestion publique

Après lecture des déclarations liminaires, le Président de la CAP a répondu sur certains points :

- ▶ s'agissant de notre demande de groupes de travail concernant les sujets de tutorat, stage premier métier et handicap, une réponse favorable nous a été adressée sous réserve de l'établissement définitif du calendrier du 2<sup>nd</sup> semestre 2012.
- ▶ S'agissant de l'accueil des stagiaires dans les écoles, il nous a été répondu qu'un effort important avait déjà été consenti sur l'établissement de Lyon et que l'objectif de pouvoir loger les stagiaires correctement sur tous les sites serait mené à bien progressivement conformément à l'engagement de Mr Rambal.

Sur la scolarité en passe de s'achever, si la direction ne nie pas complètement un certain bachotage et une certaine complexité de la scolarité, elle revendique des efforts de modernisation.

La CGT a bien insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une formation professionnelle suivant une sélection difficile. Pour la CGT, cette formation doit avoir pour base l'apprentissage d'un métier avec une formation en alternance de et non une course à la note scolaire minimale de 10/20 impliquant du bachotage. La DG a répondu que les épreuves avaient juste pour but de valider l'assimilation d'acquis.

Sur le soutien, la CGT a rappelé son opposition avec la position de l'administration. Pour nous ceux-ci doivent être individualisés et servir au mieux les besoins des stagiaires. L'administration répond égalité. Chaque établissement doit fournir les mêmes cours de soutien tant au point de vue des heures que des matières et peu importe les difficultés des stagiaires.

La CGT a tenu à aborder le cas des personnels contractuels handicapés dont un nombre important s'est finalement retrouvé en fin de classement. En effet, le soutien qui leur est apporté ne peut se positionner que sur les demi journées libres au nombre de deux par semaine en raison d'un emploi du temps chargé. La direction a répondu qu'il fallait bien différencier les personnes handicapées de naissance et celles dont la pathologie évolutive entraîne une fatigue plus rapide. Des efforts ont été faits dans ce sens avec la baisse de la durée des épreuves et qu'un trop grand soutien avec un nombre d'heures trop important pouvait devenir contre-productif.

Par ailleurs, la direction a regretté que les corrections des épreuves ouvertes au plus grand nombre, sur l'Etablissement de Noisiel n'aient au final pas attiré les foules alors qu'elles ont impliqué la mobilisation d'enseignants.

La CGT s'est enfin vivement inquiétée du déroulement du stage premier métier notamment en ce qui concerne les objectifs régulièrement assignés aux stagiaires en opposition aux consignes données par la direction. La CGT a donc demandé un renforcement des mesures de suivi des stagiaires en local par l'ENFIP. La direction a répondu qu'une note serait envoyée au réseau commune aux deux filières avec trois fiches concernant les modalités d'organisation du stage et ce qui est attendu du réseau.

Sur la scolarité à venir, la direction a donné quelques éléments :

Les convocations sont en cours d'envoi. Cette année encore, le nombre de stagiaires cadastre reste insuffisant. Les effectifs prévus sont de 350 sur Noisiel (soit 14 groupes) et 450 (soit 18 groupes) sur Clermont.

Le 5 juillet, les livrets d'accueil seront en ligne pour les internes.

Sur la titularisation des inspecteurs, les filières ont été traitées séparément.

▶ S'agissant de la filière fiscale :

535 stagiaires concernés dont 492 sur Clermont et Noisy et 43 sur Toulouse. 520 stagiaires ont été classés (dont 35 contractuels handicapés) en raison de la présence de 15 stagiaires étrangers. Sur les 520 stagiaires, un seul n'a pas réussi à valider les acquis. Pour ce collègue, la direction a proposé un redoublement sur Noisiel en filière généraliste, ce qui a été voté à l'unanimité.

A la demande de la CGT, la direction a précisé les interruptions de scolarité qui ont concerné 7 stagiaires (2 réussites à l'ENM, 5 interruptions pour maladie).

► S'agissant de la filière GP :

340 stagiaires sur Noisiel dont 17 coopérants, d'où 323 stagiaires classés au final dont 32 contractuels handicapés. Tous les stagiaires ont validé la scolarité.

Sur les interruptions de scolarité, elles ont concerné 3 stagiaires (1 congé maternité, 2 congés maladie).

Vote pour la titularisation de 519 stagiaires filière fiscale et 323 stagiaires filière GP soit 842 stagiaires au total :

**Pour :** administration, FO, Solidaires, CFDT  
**Abstention :** CGT

La CGT s'est abstenue en raison de sérieuses réserves quant au stress induit par la scolarité dans son format actuel ainsi qu'à sa volumétrie. Le recrutement nous paraît largement insuffisant pour couvrir les besoins du réseau. De plus, pour la CGT, une personne passant la sélection, déjà très exigeante, devrait au final être titularisée.

## **II – Pré-sélection complémentaire de chargés de mission d'enseignement**

Lors de la première CAP de pré-sélection de chargés d'enseignement, il avait été acquis qu'il s'agissait du recrutement au final de 2 chargés d'enseignement supplémentaires sur l'établissement de Clermont en filière GP.

A cette fin, la direction nous a proposé 4 collègues en pré-sélection pour un GRH10 en septembre-octobre et une

CAP de sélection le 30 octobre 2012. La prise de fonction étant prévue début novembre. Sur les 4 candidats, 2 seraient au final retenus et 2 seraient placés en vivier.

La CGT a regretté cette prise de position. En effet, suite à la sélection déjà effectuée, il ne resterait en vivier que trois collègues pour Toulouse. Pour la CGT, cette absence de vivier est très inquiétante pour un calibrage qui doit pouvoir pallier efficacement les mutations ou les défections éventuelles. Et ce d'autant que 29 collègues ont répondu à cet appel complémentaire, ce qui est considérable.

Pour la CGT, il s'agit encore une fois d'un recrutement au plus juste.

La direction a réfuté ces arguments en affirmant que cette pré-sélection complémentaire permettait d'aborder la scolarité dans des conditions satisfaisantes.

Malgré les dossiers présentés par les organisations syndicales, la direction n'a pas souhaité rajouter de collègues aux 4 déjà retenus, et ce malgré les arguments présentés.

Pour cette raison, l'ensemble des organisations syndicales a voté contre cette proposition de 4 candidats supplémentaires au GRH10.

La CGT a souligné le sous-dimensionnement de ce recrutement et le fait que si la pré-sélection de février avait été faite dans un volume correct, il n'y aurait pas eu besoin d'un appel complémentaire. De plus, la CGT a rappelé son opposition au recrutement de stagiaires en sortie d'école pour assurer la mission de chargés d'enseignement.